

COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 2 JUIN 2015

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ain
Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Monsieur Nicolas JAMBON (F.S.U.)
Monsieur Philippe MALLET (FSU)
Monsieur Julien GAYET (FSU)
Madame Catherine PIETRAC (UNSA)
Madame Sophie RAKOTOMALALA (FNEC-FP-FO 01)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Monsieur Yoann ROBERT (FSU)
Madame Karen ANSBERQUE (UNSA)
Monsieur Alain LAURENT (FNEC FP FO 01)

Assistaient également à la réunion

Monsieur Daniel BOUSQUET, inspecteur santé et sécurité au travail
Monsieur Louis DUMONT, médecin de prévention
Monsieur Yves ESPOSITO, conseiller départemental de prévention
Madame Claire-Cécile FERRAROLI, assistante sociale des personnels
Madame Sylvie PACALET, assistante sociale des personnels

L'ordre du jour :

- Approbation du PV du 3 mars 2015
- Suivi des mesures suggérées lors des réunions précédentes du CHSCTD
- Fiches SST reçues depuis le dernier CHSCTD
- Rapport annuel de l'assistante sociale des personnels
- Bilan de la visite du lycée polyvalent de Bellignat
- Visite de l'école de Saint-Germain-de-Joux
- Bilan de la rédaction du DUER dans les EPLE de l'Ain
- Rapport annuel de l'ISST
- Choix des visites d'établissements 2015-2016
- PAP
- Discussion sur une proposition d'enquête relative aux PES
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur l'IA-DASEN ouvre la séance à 14h10.

En préambule, l'UNSA, la FNEC FP FO et la FSU font respectivement des déclarations préalables (cf. annexes 1, 2 et 3)

Monsieur l'IA-Dasen se félicite du travail entrepris dans le cadre du CHSCTD, et souligne l'intérêt des travaux préparatoires à l'instance plénière.

Il indique que la question des moyens attribués aux membres du CHSCT est liée à l'arrêté du 27 octobre 2014 qui fixe un contingent annuel d'autorisations d'absence permettant l'exercice des missions des membres des CHSCT. Il précise qu'en l'absence de circulaire ministérielle, des moyens seront attribués en fonction des orientations académiques.

1. Approbation du PV du 3 mars.

FO – modification p 6 : « fait remarquer que cela s'ajoute au *numerus clausus* ». p 9 : « professeurs des écoles stagiaires ».

Dr Dumont : pt 5 : « essaye de développer les activités à titre thérapeutique ». P 6 : « le nombre de visites diminue », supprimer la fin de la phrase.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2. Suivi des mesures suggérées lors des réunions précédentes du CHSCTD

Monsieur l'IA-Dasen rappelle qu'au regard de l'article 51 du texte de référence, il convient de substituer le terme de proposition ou de suggestion au terme de « préconisation ».

Monsieur le secrétaire général informe le CHSCTD de la programmation d'un groupe de travail, dont l'objectif sera de réfléchir aux éventuelles conséquences du développement du numérique sur la santé et les conditions de travail des agents. Cette option a été préférée, en accord avec les représentants des personnels, à un CHSCTD spécial considéré comme prématuré. Cette réunion se tiendra le 15 juin. Plusieurs experts qualifiés issus des services du Rectorat et de la DSDEN01 sont invités.

FO rappelle qu'un avis demandant la suspension du dispositif Magistère été voté lors du dernier CHSCTD. Monsieur le secrétaire général renvoie le CHSCTD à la réponse apportée par l'administration à cet avis.

La FSU interroge l'administration sur les suites données aux propositions émises après la visite du collège de Prévessin-Moëns. Monsieur le secrétaire général répond qu'il appartient au chef d'établissement de mettre en œuvre ou non des suggestions du CHSCTD qui ne s'imposent pas réglementairement, contrairement à une inspection de l'ISST. Monsieur l'IA-Dasen rappelle que cela relève de la compétence du chef d'établissement : il précise qu'on peut imaginer que ce dernier va s'en emparer.

La FSU émet le souhait d'un suivi des propositions issues des visites et estime qu'un retour en CHSCTD permettrait de juger de leur pertinence. Monsieur l'IA-Dasen répond qu'il appartient au chef d'établissement de communiquer par rapport aux mesures prises, sachant que certaines suggestions ne peuvent être traitées que dans un certain délai. La FSU acquiesce, tout en faisant remarquer qu'elle souhaiterait à la fois un calendrier des mises en œuvre des suggestions, tout autant que de savoir celles qui ont été retenues. Monsieur l'IA-Dasen fait remarquer que le CHSCTD n'a pas vocation à demander des comptes aux chefs d'établissement quant à la mise en œuvre de ces suggestions. Il estime cependant qu'un retour de la part des chefs d'établissement à ce sujet pourrait être intéressant. Monsieur l'IA-Dasen précise ainsi que la confiance doit être accordée aux chefs d'établissement qui ont le sens de leurs responsabilités et savent agir dans le cadre de leurs compétences et de leurs possibilités. Cette question pourrait faire l'objet d'une réflexion au sein d'un groupe de travail. Il conviendrait de bien réfléchir à la forme pour éviter toute

confusion dans la demande. Il ajoute que s'il ne peut y avoir d'exigence en la matière, un point de situation pourrait être demandé dans le cadre d'un dialogue.

3. Fiches de signalement des registres SST :

M. Esposito indique ne pas avoir été destinataire de fiches SST depuis le précédent CHSCTD. FO s'interroge sur une éventuelle fiche relative au secteur chimie du lycée Lalande. M. Esposito répond qu'à ce jour rien ne lui est parvenu. FO lit la déclaration faite par les personnels de cet établissement. M. le secrétaire général rappelle que les fiches SST fournissent des informations de terrain, mais que pour autant le CHSCTD n'a pas à formaliser réponse à celles-ci.

4. Rapport annuel du service social des personnels :

Mme Ferraroli présente les missions du service social en faveur des personnels. Celui-ci travaille en relation avec le dispositif ressources humaines (psychologue du travail ; conseiller mobilité carrière). Le service social des personnels se centre essentiellement sur les ruptures et difficultés rencontrées par les personnels et leurs ayants-droits. Le service regroupe actuellement deux assistantes sociales. Depuis septembre 2014, le service expérimente un nouveau logiciel académique de statistiques. A ce jour, 236 personnels ont été reçus, la plupart du temps à leur demande : 187 femmes, 49 hommes, en majorité des personnels enseignants du 1^{er} degré, et pour partie des personnels contractuels et en CLM. Certaines personnes sont accompagnées sur du long terme (115).

Par ailleurs, l'administration peut être amenée à interpeller directement le service social, dans le cadre de reclassements, de réorientations, ... En outre, le service social s'occupe des demandes de logement social des fonctionnaires, en partenariat avec les mairies, la préfecture et la DDCS.

La FSU s'interroge sur la chute des aides accordées entre 2009 et 2010. Mme Pacalet répond qu'il s'agit d'une chute des demandes, sans que les raisons soient clairement identifiées.

Monsieur l'IA-DASEN souligne le travail de fond réalisé par le service social, en lien avec les autres services, dans l'analyse des situations particulières.

5. Compte rendu de la visite du lycée polyvalent de Bellignat :

Monsieur le secrétaire général rappelle que la visite a été effectuée il y a un mois, et que le rapport rédigé par le secrétaire du CHSCTD et le conseiller départemental de prévention a été présenté au groupe de travail. La FSU précise que la délégation a été quelque peu déçue par le nombre de questionnaires collectés, le petit nombre de personnels rencontrés, et par le fait que les échanges avec l'équipe administrative aient peu évoqué les questions de santé/sécurité. Diverses propositions sont évoquées, comme la rencontre avec les membres du conseil d'administration, les personnels de vie scolaire, en vue d'étoffer le nombre de personnels à impliquer lors ces visites. M. Bousquet souscrit à ces différentes propositions. La FSU souhaiterait que l'information par mail en direction des personnels se fasse de façon spécifique. M. le secrétaire général souscrit, tout en soulevant que l'absence de problèmes dans l'établissement génère sans doute aussi implicitement un déficit de mobilisation et de sensibilité des personnels sur ce sujet.

Concernant la présence d'amiante, FO s'appuie sur les obligations réglementaires pour demander à ce que le rectorat prenne des mesures de sauvegarde pour les personnels et fasse notamment un rappel à la Région sur les mesures à prendre en la matière. Il est demandé en particulier qu'une fiche d'exposition soit rédigée. M. Bousquet répond que cette demande est légitime, mais le suivi exhaustif de l'impact de

l'amiante, comme le suivi de nombreux agents exposés à d'autres produits toxiques, conduiraient à une mobilisation importante des médecins, très nettement supérieure aux moyens dont dispose l'administration. Le docteur Dumont précise que dans le cas de l'amiante, ce qui pose problème, c'est la réparation, sachant qu'il s'agit d'une substance causant des dommages qui apparaissent beaucoup plus tard. Monsieur l'IA-Dasen suggère que les différents chefs d'établissements concernés se tournent effectivement vers la Région à ce sujet, et que dans le même temps, la question soit portée au CHSCTA par les organisations syndicales.

Suggestions en direction du chef d'établissement suite à la visite des membres du CHSCTD :

Au terme des échanges, FO et la FSU déclarent qu'ils ne voteront pas le canevas proposé car les suggestions vont être adressées au chef d'établissement, alors qu'ils souhaitent que celles-ci soient adressées à l'employeur (la rectrice ou au Dasen). Ils s'appuient pour cela sur un avis du CHSCTA. M. Bousquet répond que légalement, le chef d'établissement est bien le chef de service, représentant de l'Etat. La FSU demande une suspension de séance pour évoquer cette question entre organisations. Au retour de celle-ci, les représentants des personnels demandent d'ajourner les propositions concernant la visite du lycée de Bellignat. Ils souhaitent préalablement interpellier la rectrice pour clarifier la question de la destination des propositions émises par le CHSCTD.

FO propose un avis relatif à l'amiante. S'ensuivent des échanges sur la formulation de cet avis, dans le cadre des compétences du CHSCTD.

« Le CHSCTD de l'Ain demande à l'Administration qu'elle établisse des objectifs de recrutement de médecins de prévention (5 pour l'Ain) afin de mettre en œuvre la réglementation (suivi médical des personnels exposés à des risques particuliers, entre autres) »

Soumis au vote, l'avis est adopté à 7 voix.

6. Visite de l'école de St Germain de Joux :

Monsieur le secrétaire général présente les projets de visites d'ici la fin de l'année, avec un protocole de visite à repenser. Un questionnaire collectif, réalisé en groupe de travail, sera envoyé aux personnels.

Le Docteur Dumont fait observer que des questions peuvent être personnelles, et qu'à ce titre la confidentialité des réponses n'est pas assurée. Cela conduit à devoir enlever toutes les questions relatives à la santé. Le secrétaire du CHSCTD s'engage donc à reprendre le questionnaire en conséquence.

Compte tenu des contraintes d'agendas, la date de visite est fixée au 30 juin.

7. Point sur la mise en œuvre document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) dans les EPLE :

M. Esposito expose les résultats d'une enquête menée au niveau académique en février mars 2015, et dont les résultats sont annexés.

	Nombre	DUER rédigé	DUER mis à jour	Sans réponse
<u>Collèges</u>	49	16/39 (41%) 16/49 (32%)	11/16 (69%)	10 (20%)
<u>Lycées</u> (12 Lycées + 6 LP)	18	10/12 (83%) 10/18 (56%)	7/12 (58%)	6 (18%)
<u>EREA</u>	1	1/1 (100%)	1/1 (100%)	

Sur les 49 collèges publics du département, 16 ont réalisé un DUER, et 11 l'ont mis à jour.

Sur les lycées et LP, 12 réponses, 10 déclarent avoir un DUER, et 7 l'ont mis à jour.

Monsieur Esposito fait remarquer qu'on se situe dans le registre du déclaratif et que l'aspect qualitatif est difficile à évaluer. Il indique que la rédaction du DUER concerne surtout le secteur technique, l'enseignement général étant très rarement l'objet d'une évaluation des risques. M. Esposito note une grande confusion concernant les différents registres de sécurité, autant chez les agents que du côté des chefs d'établissements.

Pour compléter le propos, Mr Bousquet précise qu'un modèle de document unique type est disponible sur le site de l'académie.

8. Bilan de l'inspecteur ISST – M. Bousquet

Ce bilan est joint en annexe.

Sur le 2nd degré, le travail de l'ISST a consisté en des inspections ciblées.

Les activités de contrôle et le conseil de l'ISST sont un peu en diminution cette année avec 3 enquêtes, dont 2 dans l'Ain, sur des accidents du travail d'élèves. Dans le même temps, de nombreuses formations ont été réalisées, en direction de différentes catégories de personnels, ainsi qu'un travail sur le *vade mecum* des gestionnaires d'EPLE.

Bilan des inspections :

88% des inspections sont faites en auto-saisine, et pour 34% de façon complète.

Dans le 1^{er} degré, l'école de Saint-André-de-Corcy a plus particulièrement été contrôlée.

Dans le 2nd degré, 19 collèges ont connu des inspections ciblées. Le DUER a notamment été contrôlé dans 4 établissements sur le département de l'Ain. 4 EPLE sur les 19 contrôlés ont un inventaire des produits dangereux. Il ressort des inspections une faible connaissance des personnels sur les réglementations en vigueur, en matière de stockage de produits dangereux notamment. Les lieux de stockage restent mal organisés. La rédaction des DUER est en progression, mais reste faible.

Bilan du suivi des formations des personnels :

Ces formations sont souvent faites à la prérentrée. Il ressort que pour les enseignements à risques, les personnels ont peu de connaissance en matière de sécurité. Les registres sécurité restent peu présents, dans le 1^{er} comme dans le 2nd degrés. L'exploitation du DTA (amiante) semble rester méconnue au niveau des directions d'établissement.

Préconisations départementales et académiques.

Il conviendra d'inciter les équipes de direction à mieux connaître et utiliser les documents de sécurité. Pour ce faire, la diffusion d'informations auprès des différents personnels devra être poursuivie. Dans le même temps, il conviendra de proposer à tous les personnels des documents facilement utilisables.

La FSU s'interroge sur le contenu de la formation des personnels. M. Bousquet répond que cette formation doit être à la fois initiale et continue.

La FSU s'interroge sur les suites données aux accidents du travail. M. Bousquet répond qu'il fournit à la rectrice et au chef d'établissement un arbre des causes afin que l'accident ne se reproduise pas.

FO s'interroge sur les accidents du travail dans le département. M. Bousquet répond qu'il est interpellé uniquement sur les cas graves, et que seuls ces derniers donnent lieu à enquête de sa part.

9. Visite d'établissements pour l'année prochaine :

Suite aux discussions du groupe de travail, le secrétaire du CHSCTD propose de centrer les visites sur la thématique de l'usage du numérique et des nouvelles technologies. Le collège de Montluel, le lycée de Trévoux, ainsi que l'école d'Izernore (école de 13 classes, investies dans le numérique) sont proposés. Monsieur l'IA-Dasen propose d'interroger les IEN sur les écoles investies dans le numérique. L'ordre suivant, lycée, collège et enfin école, est privilégié. Le choix du lycée de Trévoux et du collège de Montluel est acté, celui de l'école est reporté à la rentrée.

10. Programme annuel de prévention :

Après discussions au sein du groupe de travail, il est proposé de reprendre le PAP académique.

Ainsi, en première analyse,

- sont supprimés les points 1-4, 3-1, 3-2, 4-2 qui ne concernent que le niveau académique.
- sont modifiés les points 4-1, (prise en compte des informations communiquées au CHSCTA pour arrêter les mesures départementales).

Un document finalisé sera présenté lors du prochain CHSCTD.

Proposition d'enquête relative au PES :

Monsieur l'IA-DASEN interroge les représentants des personnels sur l'objectif que se fixe cette enquête.

FO indique que les organisations syndicales ont été interpellées quant à certaines difficultés, que l'enquête doit permettre d'analyser.

Cette enquête a fait l'objet d'une discussion en groupe de travail. Elle a pour objectif d'explorer le ressenti des PES quant à leurs conditions de travail. La FSU précise qu'il lui semble que cela constitue un champ naturel d'enquêtes pour le CHSCTD.

Monsieur l'IA-DASEN fait remarquer qu'un certain nombre de questions ne semblent ressortir ni de l'hygiène, ni de la sécurité, concernant la thématique de la formation notamment. Le DASEN rappelle que la formation des PE est partagée avec l'ESPE et que l'on pose des questions qui concernent un autre interlocuteur. Le questionnaire est repris et amendé. Le secrétaire du CHSCTD fera parvenir une version remaniée à Monsieur le secrétaire général.

La DSDEN diffusera l'enquête par voie numérique. Le retour devant être anonyme, ce dernier s'opérera sous forme papier, à l'adresse de la DSDEN, avec un délai de réponse de 15 jours.

La FSU fait ensuite la lecture d'un avis, qu'elle souhaite soumettre au vote.

« Le CHSCTD de l'Ain estime que les PE stagiaires sont une des populations d'agents les plus exposées aux atteintes à la santé : de nombreuses études ont montré qu'un travailleur qui découvre un nouveau poste de travail est le plus exposé aux accidents professionnels. D'autre part, depuis l'accord « santé au travail » de 2009, la Fonction Publique, en tant qu'employeur, s'est donnée pour ambition de transmettre à ses agents une culture de la prévention. »

Par conséquent, le CHSCTD de l'Ain demande à l'Administration d'intégrer au plan annuel de formation des PE stagiaires un module concernant les questions de santé et de sécurité au travail, et de prévention des risques professionnels.

Soumis au vote, l'avis recueille 6 voix des présents « pour ».

Se pose la question de la nécessité ou non d'une déclaration à la CNIL en préalable à cette enquête. Cette instance sera préalablement saisie à toutes fins utiles.

Questions diverses

1) Le calendrier prévisionnel de l'année prochaine s'organisera autour de 3 réunions du CHSCTD, 3 visites d'établissements. 5 temps structurent le calendrier entre chaque réunion : rencontre avec le secrétaire du CHSCTD, tenue du groupe de travail, tenue du CHSCTD, envoi des questionnaires, visite d'établissement.

Les réunions du CHSCTD auront lieu l'année prochaine vers mi-novembre, mi-février, et mi-mai. Il en découle que les visites d'établissements auront lieu aux alentours de la mi-décembre, mi-mars, puis mi-juin.

2) Formation des élus du CHSCTD : le parcours de formation des membres des CHSCTD a été présenté au CHSCTA du 18 mai 2015.

Une première journée, à destination de tous les nouveaux membres, concernant l'aspect réglementaire, est programmée le 9 juin à Lyon.

Les nouveaux membres pourraient ensuite participer en tant qu'observateurs à une visite d'établissement.

Une troisième journée « départementalisée », à destination des tous les membres des CHSCTD aura pour thème la sensibilisation aux RPS.

Deux autres journées sur les thématiques de la « conduite d'entretien » et de la « prévention des risques professionnels » sont envisagées. Dates, contenu et modalités restent à déterminer.

3) Conséquences de la fusion des GRETA pour les personnels concernés : la rectrice a précisé que la fusion des GRETA n'entraînera pas de licenciement, ni de déplacements de postes de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur l'IA-DASEN remercie les participants et lève la séance à 19h30.

Le Président du CHSCTD,



Francis MORLET

Le secrétaire du CHSCTD



Nicolas JAMBON